

DRC 2508 – Droit administratif

Andrea Talarico

Hiver 2025

OBJECTIF DU COURS

Ce cours a pour objectif la maîtrise des sources et des fondements du droit administratif.

DESCRIPTION DU COURS

Le cours abordera notamment la structure et l'organisation de l'Administration publique, les bases constitutionnelles du droit administratif, la qualification des actes administratifs, le pouvoir réglementaire, l'équité procédurale, la justice administrative et le contrôle des actes administratifs.

MÉTHODE D'ENSEIGNEMENT

Le cours se déroulera en présentiel. Les séances seront principalement consacrées à une analyse guidée de la jurisprudence et à la résolution de cas pratiques.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Examen intra préjudiciable (30%)

Examen final (70%)

PRINCIPAUX INSTRUMENTS DE TRAVAIL

Recueil de jurisprudence